

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 23 juin 2011

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} Commission –
N° CG-2011-3-1-8

Service consulté

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010

Résumé : L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit que l'Assemblée Départementale délibère afin d'affecter le résultat constaté au compte administratif, préalablement à son inscription à la Décision Modificative N°1.
Le présent rapport a par conséquent pour objet de vous proposer cette délibération.

Les principes de l'affectation du résultat

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, dans le compte administratif.

L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068)
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

La proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010

Pour mémoire, le compte administratif 2010, qui retrace l'exécution budgétaire du Budget principal est présenté toutes taxes comprises y compris les dépenses et recettes du Laboratoire Vétérinaire Départemental. Cependant les écritures passées pour ce service doivent être prises en charge hors taxes ainsi les montants retenus pour la constatation du résultat et son affectation sont ceux qui figurent sur le compte de gestion du Payeur Départemental. Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- **En fonctionnement :**

Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2009 :	49 558 095,41 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2009 :-	29 183 442,19 €
Résultat de l'exercice 2010 (recettes – dépenses) :	27 081 038,31 €

Total excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2010 :	47 455 691,53 €

➤ **En investissement :**

Déficit à la clôture de l'exercice 2009 :	- 29 171 349,80 €
Résultat de l'exercice 2010 (recettes y compris le 1068 – dépenses) :	5 838 519,63 €
Total besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2010 :	----- - 23 332 830,17 €

Je vous propose donc :

- D'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 47 455 691,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 23 332 830,17 € (nature 1068 à la décision modificative n°1), le solde, soit 24 122 861,36 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002 à la décision modificative n°1).
- La décision modificative n°1, qui vous est présentée concomitamment à ce projet de délibération, enregistre ces écritures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER